



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES
Séance du 23 mai 2023**

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

Présents : Michel COSTES, Julien FRAYSSE, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Patrick FRAYSSIGNES, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET, Claude ISNARD

Absents : Vincent BOUSQUET, Jérémy CRANSAC

Excusés :

Représentés : Monsieur GAULTIER DE KERMOAL par Monsieur COSTES, Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Madame COSTES par Madame LAGARDE

Secrétaire : Madame LAGARDE Clarisse

Date de la convocation : 17 mai 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : VOIRIE : TRANSFERT DE DOMANIALITE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-14 et L.3112-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.131-4 et L.141-3 ;

Le Conseil Municipal de CASSAGNES-BEGONHES, après en avoir délibéré par 13 voix pour dont 3 procurations, décide les transferts de domanialité suivants :

Couleur du plan	Linéaire	Affectation initiale	Affectation future
Bleu et blanc (RD522)	190 ml	Domaine public départemental	Domaine public communal
Rouge et jaune (VC)	80 ml	Domaine public communal	Domaine public départemental

Dans le cadre de ces transferts de domanialité, Le Département versera une soulte de 14 000 euros au profit de la Commune de CASSAGNES-BEGONHES.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

Madame Clarisse LAGARDE
(Secrétaire de séance)

